



juillet 2025

Horaires de permanences à la mairie

La mairie est ouverte au public aux heures suivantes :

- le lundi après-midi, de 14h à 17h
- le mercredi matin, de 9h à 12h
- le jeudi matin, de 9h à 12h

Sites internet

Suivez les actualités et les projets de la commune.

www.marminiac.fr



Visitez également le site de la communauté de communes. Vous y trouverez des informations utiles pour votre quotidien.

www.cc-cazalssalviac.fr



Le Petit Marminiacois

Édito...

Ce mandat a été pensé autour de l'idée de fédération. Il a commencé avec des journées participatives auxquelles bon nombre d'entre vous a participé d'une manière ou d'une autre. Ces journées ont permis de créer l'aire de jeux sur le pré Lacoste et le composteur dans le jardin de la maison Garry (installé bien avant ceux déposés par le SYDED dont un se trouve sur le Pré Lacoste). Des matinées ont servi à fleurir le bourg ou à le décorer aux couleurs festives de Noël... Elles ont également mené à la création de l'association *Le Bocal*, qui a pris le relai de l'animation du bourg et organise des événements pour tous, comme les repas communaux annuels, la fête de la musique, le vide-grenier de juillet et permet par le biais du local en centre-bourg, des échanges en toute gratuité. Le Bocal perdure, et ce n'est pas une mince affaire.

Et ce n'est pas la seule association à Marminiac. L'Atelier Danse accueille chaque semaine plus de cent enfants dont l'énergie fait pétiller les rues du bourg chaque soir. Cette association offre une expérience primordiale pour les enfants, petits et grands. Avec Gazi et Elsa ils apprennent bien plus que les mouvements du corps. Ils apprennent la vie, ils apprennent la joie, mais ils apprennent aussi qu'il fait bon de bouger et de travailler le corps. L'école de musique, de plus en plus dynamique, attire elle aussi une centaine d'élèves qui viennent de près et de loin. Les valeurs de coopération et d'écoute qu'implique l'apprentissage musical sont très clairement affichées dans le maillage de projets entre associations, le temps d'une manifestation. Et à partir de la rentrée, ce sont les amateurs de cirque qui viendront à Marminiac, tous les lundi soirs. Cet art, parfois marginalisé, vaut la peine d'être découvert. Par exemple, je vous invite à regarder les vidéos de *Iban Miremont*, jeune circassien, issu de l'école de cirque de Toulouse. Nos jeunes danseurs hip-hop y trouveront sûrement de quoi s'inspirer !

De la part de tous, je souhaite encore une fois dire un très grand merci aux bénévoles de toutes les associations de Marminiac qui œuvrent au profit de l'intérêt général et s'investissent en enrichissant largement la société dans laquelle nous vivons.

Vous souhaitant un bel été !

Rachel French

Contacts utiles :

Secrétariat de mairie : 05 65 22 83 39 – marminiac@orange.fr

Maire : Rachel FRENCH -- 06 98 17 81 63

Première Adjointe : Sabine PEYRIÉ – 06 08 24 48 33

Communauté de communes Cazals-Salviac : 05 65 41 62 40

www.cc-cazalssalviac.fr

Office de tourisme : 05 65 37 02 63 / 05 65 22 88 88



Nouvelle structure pour promouvoir le tourisme

Cette année a vu la fusion de nos offices de tourisme de Cazals et de Salviac avec celui de Gourdon. Une nouvelle structure EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial) gère désormais la promotion du tourisme sur les deux communautés de communes, Cazals-Salviac et Quercy Bouriane, couvrant une large zone allant de Fajoles, au nord jusqu'à Pomarède au sud.

Les offices de tourisme sur notre communauté de communes resteront implantés à Cazals et à Salviac, mais il n'y aura qu'un numéro de téléphone pour les trois sites. Nous vous le communiquerons dès qu'il sera actif. Entre-temps, sur le plan local, pas de changement, vous pouvez continuer à solliciter Laurence et Gwendoline qui sont là pour vous aider et vous guider. L'office de tourisme ne doit pas servir qu'aux touristes après tout ;-)))

L'EPIC, nommé « Pays de Gourdon, entre Lot et Dordogne » travaille déjà de concert avec des partenaires commerçants et artisans, afin de proposer une offre des plus riches à tous.

Municipales 2026 : la loi change

En mars 2026, les citoyen.e.s françaises et français déposeront un billet de vote dans les urnes pour élire leur nouveau conseil municipal. La loi a changé. Pour les communes de moins de 1000 habitants, où s'appliquait jusqu'à présent le scrutin majoritaire plurinominal à deux tours, avec possibilité de panachage, la nouvelle loi prévoit un scrutin de liste à deux tours, avec des listes qui doivent faire apparaître chacune alternativement un candidat de chaque sexe.



Les listes de candidat.e.s pourront désormais comporter deux candidats de moins que de sièges à pourvoir et, au plus deux candidats supplémentaires. La suppléance ne s'activera que si un conseiller élu se retire de ses fonctions en cours de mandat. La parité ne sera plus exigée dès lors qu'il y aura suppléance.

L'objectif est dit vouloir garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité.

À Marminiac, nous comptons 358 habitants selon le dernier recensement. Pour notre commune donc, le conseil municipal sera constitué de onze sièges, comme aujourd'hui, mais sera réputé complet dès lors qu'il comptera neuf membres. Les listes pourront inclure deux suppléant.e.s et donc au plus treize personnes et devront présenter les candidat.e.s en alternance homme-femme ou femme-homme.

Les listes devront être déposées dans l'urne par l'électeur, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. Les conseiller.e.s seront élu.e.s en fonction de leur place sur la liste et du pourcentage de voix comptées. Par exemple, si à Marminiac deux listes, A et B, se présentaient en 2026, et la liste A comptait 75 % des voix et la liste B en comptait 25 %, ce seraient les huit premiers noms de la liste A qui se verraient élus, et les trois premiers de la liste B.

Finis donc le sport traditionnel des petites communes, où il était possible de rayer des noms sur une liste et même d'en rajouter. Et si la parité avait toujours été un fait naturel de la vie politique ...

Reconnect'Emploi Lot O2R

Vous rencontrez des difficultés pour trouver un emploi et pour réaliser vos démarches sociales. Vous n'êtes pas accompagné.e par France Travail ou par le Département, alors le dispositif **RECONNECT'EMPLOI LOT** est peut-être la solution.



N'hésitez pas à contacter l'AHLS 46 - Dorothée BLANPAIN au 07 85 54 09 95. Elle viendra vous rencontrer près de chez vous et vérifier votre éligibilité au dispositif **RECONNECT'EMPLOI LOT**.

État civil

Décès :



le 31 décembre, Yves BARGUES

le 1 février, Yves FLORENTY

le 23 mars, Tommy MONTEIL

le 29 mai, Jeannot NADAL

le 13 juin, Gilbert BARGUES

Que se passe-t-il dans le réseau de bibliothèques ?

Quatre bibliothèques intercommunales ! Que ce soit Cazals, Salviac, Frayssinet-le-Gélat ou l'Ostal à Rampoux, vous n'êtes jamais loin d'un livre qu'il vous plairait d'emprunter. Et si le livre que vous souhaitez n'est pas dans la collection de ces bibliothèques, vous pouvez demander aux bénévoles-bibliothécaires de vous le réserver auprès de la BDL, la Bibliothèque Départementale du Lot.

Hormis le prêt, les bibliothèques organisent une grande variété d'activités. Elles travaillent avec d'autres associations culturelles, avec les écoles et le collège et vous proposent une riche panoplie d'événements. À Frayssinet-le-Gélat vous pouvez même vous abonner à l'Artothèque du Lot et ramener une œuvre d'art chez vous !

Poussez la porte, (re)découvrez l'univers du mot imprimé à travers des romans, des bandes dessinées, des magazines et même des mangas. La presse d'actualité est aussi représentée. Et tout aussi gratuitement, vous avez également accès à des centaines de films, via la médiathèque numérique.



Élagage - quelles responsabilités

Les arbres poussent, les forêts sont des lieux vivants, et heureusement. Mais cela implique un élagage régulier pour les arbres en bord de voie publique ou de chemin rural. Aussi faut-il tailler ceux qui menacent de toucher des câbles de téléphonie ou d'électricité.

La responsabilité de cet élagage incombe aux propriétaires des arbres. Avec les orages plus violents, les pluies plus intenses et les vents plus violents, les risques s'aggravent. Avec la sécheresse, les arbres se fragilisent, et provoquent déjà plus souvent la casse de câbles, des pannes de réseaux et présentent un danger accentué pour les usagers des routes.

Merci aux propriétaires de faire le nécessaire.

Loi OLD

La loi OLD (Obligation Légale de Débroussailler) est en vigueur et tous les propriétaires sont responsables du débroussaillage autour de leur propriété sur une distance diamétrale de 50 m.

Une personne en visite sur la commune et habitant le Midi, m'a fait observer que les feux de forêts ne devaient visiblement pas se produire dans le département du Lot. «Pourquoi 'visiblement' ? » ai-je demandé.



Hé bien, parce que chez lui, dans son département, il n'y a aucun bois mort qui traîne près des maisons, les branches sont évacuées. Il n'y a pas non plus de tas de bois de chauffage à l'air libre près des maisons et les entourages des barbecues sont protégés des étincelles. Dans le Lot on est, certes, loin de la situation du Midi, et assurément le fait de vivre là où souvent ça brûle oblige à voir les choses d'un œil plus averti. Néanmoins, n'attendons pas les premiers feux pour respecter les obligations de la loi OLD.



Ça se passe le
20 septembre

Photo des habitants

En 2000 la mairie a planifié la réalisation d'une photographie de l'ensemble des habitants de la commune. Tout le monde ayant apprécié l'évènement, l'action a été reproduite en 2010, pour la joie de tous. Nous prévoyons de renouveler cette sorte de fête avec un photographe professionnel à **10h sur le pré Lacoste** et nous vous espérons nombreux. Les détails pour la commande de photo(s) seront communiqués ultérieurement.

Visite de la maison Garry

À **11h30** la Mairie offrira un apéritif lors des portes ouvertes auxquelles vous êtes tous.tes convié.e.s.

La Maison Garry fonctionne depuis près d'un an et ravit ses locataires. Beau et simple, ce gîte collectif peut accueillir jusqu'à six personnes, avec trois chambres, dont une en lit double. Disponible à la location pour tous.tes les marminiacois.e.s (amis, famille), ainsi que les artistes en résidence au Foyer, il peut être réservé (en mairie), par chambre ou pour les six places.

Repas partagé au pré Lacoste

Les balançoires font le bonheur des enfants et des parents et la table de ping pong, installée à l'automne dernier, attire bon nombre d'amateurs depuis l'arrivée des beaux jours. Vers **13h** nous pourrons partager sur place **un repas champêtre** sorti du sac, avant de lancer un concours de tennis de table puis un challenge de pétanque pour terminer cette journée festive !

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

	DÉPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE 2023 (Fonctionnement)		174 659,70 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2023 (Investissement)	69 163,09 €	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	188 358,38 €	249 119,12 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	85 125,82 €	105 777,10 €
RESTES À RÉALISER au 31/12/2024	18 800,00 €	
TOTAL	361 447,29 €	529 555,92
RÉSULTAT		168 108,63

Dépenses

Restes à réaliser 2023	18 800 €
Section d'Investissement	85 125 €
Section de Fonctionnement	188 358 €
Report 2023	69 163 €

Recettes

Section d'Investissement	105 777 €
Section de Fonctionnement	249 119 €
Reports 2023	174 660 €

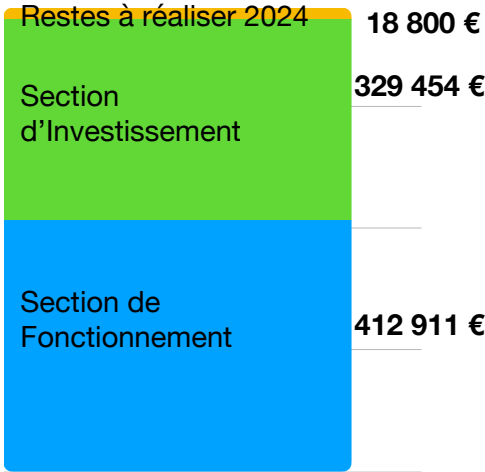
Les Subventions aux Associations 2025

Les Anciens Combattants : 50 €
APE Côté Cour (parents d'élèves du RPI) : 150 €
Le Cercle d'Automne : 50 €
Entente Football Cazals-Montcléra : 300 €
Musée de la Résistance et de la Déportation : 50 €
Refuge canin Lotois : 100 €
Amicale des Pompiers de Salviac : 150 €
Restos du Cœur Cazals : 150 € de don en nature

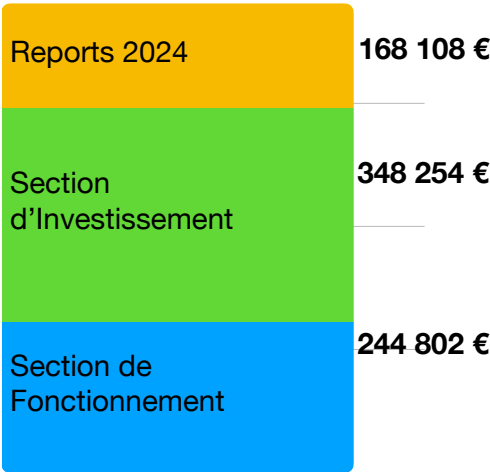
BUDGET 2025

	DÉPENSES	RECETTES
REPORT 2024		168 108,63 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	412 911,32 €	244 802,69 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	329 454,30 €	348 254,30 €
RESTES À RÉALISER 2024	18 800,00 €	
TOTAL	761 165,62 €	761 165,62 €

Dépenses



Recettes



Vote des taux des taxes directes locales 2025

Le conseil municipal a voté le maintien, une nouvelle fois, des mêmes taux de taxes directes locales, excepté pour la taxe d’habitation des résidences secondaires qui a augmenté d’un demi pourcentage. Sans modification de leur taux, les taxes augmentent pourtant d’année en année car c’est l’assiette, votée par le Département, qui, elle, augmente.

Taxes	Taux 2024	Taux 2025	Produits attendus
Taxe foncière bâti (TFB)	26,21 %	26,61 %	130 416,00€
Taxe foncière non bâti (TFNB)	42,30 %	42,30 %	8 798,00 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	10,90 %	10,90 %	4 197,00€
Taxe d’habitation résidences secondaires (THRS)	6,21 %	7,21 %	20 707,00 €
Total avant mesures compensatoires			164 118,00 €
Reversement à l’état la somme de 89 090,00 €			75 028,00€

Projets communaux

Ancienne épicerie (Belmon)

Ce projet a connu des péripéties et, après un changement de maître d’œuvre, va être repris presque à zéro. Comme l’énonce le dicton, « il faut parfois savoir reculer pour mieux avancer ».

C’est une grande déception pour le conseil municipal, car si l’équipe du mandat en cours gère le planning et l’administration, les travaux ne commenceront probablement qu’après les élections municipales de mars 2026.

L’objectif est inchangé avec, au rez-de-chaussée, la création d’un espace recevant du public répondant aux normes en vigueur offrant aux bénévoles de l’association *le Bocal* et à ses usagers un confort de fonctionnement. À l’étage, la création d’un logement social, lequel répondra aux exigences thermiques de classe B avec des matériaux bio-sourcés.

L’éclairage public

L’éclairage public est terminé sur la rue des Échoppes et la sortie du bourg côté cimetière. Il est presque terminé sur la route de la Barrière et la rue des Moulins, il reste quelques modifications à apporter autour de la place de la Bascule. La dernière zone, côté Salviac, devrait être terminée en juillet.

La baisse de consommation d’électricité est appréciable. Mesurés en kilowatt heures (kWh), voici les relevés en mars 2024 et puis en mars 2025 :

ZONE	2024	2025
Côté Belvès :	262	116 kWh
Côté Cazals :	361	106 kWh

La pétanque marminiacoise

Comme d'habitude, l'association démarre les soirées pétanque le **vendredi 4 juillet, à 21h pile.**

Venez en avance pour vous inscrire et si vous venez seul.e, il se trouvera toujours un.e partenaire pour jouer la partie. L'ambiance est toujours bonne, les tireurs sont gentils (même s'ils essaient de vous mettre hors jeu !). La soupe au fromage d'après minuit avec - pourquoi pas - un petit chabrol pour l'accompagner, est incontournable. Venez avec vos boules de pétanque et votre bonne humeur!



Saison Culturelle 2025-2026

La soirée d'ouverture de la saison culturelle Cazals-Salviac est programmée cette année le 26 septembre à l'Arsenic, à Gindou.

Pensez à regarder le blog régulièrement pour toutes les informations sur les spectacles programmés :

<https://saisonculturellecazalssalviac.wordpress.com/accueil/blog/>



Parole aux associations

L'Atelier Danse

L'Atelier Danse poursuit ses activités et connaît toujours un grand succès. Les 115 danseurs et danseuses qui viennent chaque semaine travailler leurs chorégraphies, se sont produits sur la scène de l'Arsenic trois fois, le week-end des samedi 21 et dimanche 22 juin. Nous saluons cet exploit des jeunes qui ont fait salle comble à chaque représentation, avec plus de 700 spectateurs au total ! Bravo et merci aux professeurs, Gazi et Elsa ainsi qu'à tous les bénévoles pour leur implication.



Le Sidéral

Le Sidéral, pour la deuxième année, a organisé son Week-end de Folie(s) du 7 au 10 mai. Trois villages ont été retenus comme partenaires, Prayssac avec le Cinéma Louis Malle, Gindou avec l'Arsenic et la Forge puis bien sûr Marminiac pour accueillir les visiteurs sur le site des Limoges et pour servir les repas dans la salle des fêtes.

Avec deux expositions de photos de Ségolène Chassain, une pièce de théâtre avec la saison culturelle de Cazals-Salviac, une séance cinéma avec Gindou Cinéma, la projection de documentaires en préambule de conférences avec des intervenants de qualité puis deux soirées musicales, le programme de cette deuxième édition était riche et très intéressant (à voir sur lesideral.org).

Les visites aux Limoges sont toujours aussi nombreuses et passionnantes pour les visiteurs qui découvrent le site. Pas moins de 200 personnes sont venues en groupes pendant et à la suite du Week-end de Folie(s).

Une émission de France-Culture, « Une histoire particulière » programmée en fin d'été, a été enregistrée pendant le Week-end de Folie(s) en écoutant des habitants de Marminiac.

Nous avons été repérés l'an dernier au cours de la première édition pour participer à une exposition à Martigny, en Suisse, où nous avons présenté et exposé des pièces de notre collection pendant 4 mois, de février à mai 2025.

Le troisième chantier participatif aura lieu fin août, après les rencontres de Gindou Cinéma. Antoine Boutet, réalisateur du documentaire *Le Plein Pays*, sur Jean-Marie Massou, va terminer le deuxième volet. D'autres expositions sont à l'étude de même qu'un projet d'édition autour des récits de JM Massou.

Tout cela ne pourrait avoir lieu sans l'implication des bénévoles, que nous remercions chaleureusement.

Nous rappelons que l'entrée sur le site des Limoges est strictement interdit sans accompagnement. Les visites sont organisées (voir sur lesideral.org) ou si un groupe se constitue, il est possible de faire une visite sur rdv au 06 78 90 01 66.



Le BOCAL

L'association s'occupe de la ressourcerie, largement plébiscitée depuis plusieurs années maintenant. Les bénévoles s'y retrouvent chaque mercredi matin, afin de trier les articles qui ont été déposés (mais non rangés, grrrr) et de faire un peu de ménage. N'hésitez pas à vous joindre à la joyeuse équipe, car nous rions beaucoup et toutes les mains sont bienvenues!

Nos animations en 2025:

Bal du dimanche le 16 février, avec Laurent Séguy.

Repas des Marminiacois le 23 mars, avec quizz sur la gastronomie et les produits locaux.

Fête de la musique le 21 juin, avec divers groupes locaux et des animations.

À venir, vide grenier du 26 juillet, avec producteurs et artisans locaux, buvette et petite restauration.

(réservez votre stand: 06 98 77 31 80 - 07 51 67 79 89).

Le Bocal a aussi participé à divers événements cette année,

- à la journée des 3 R (réduit, recycle, répare), le 12 avril, à Dégagnac,
- à la fête des écoles à Montcléra, le 22 mars, en soutien au collectif d'opposition à la fermeture de l'école du village,
- au fleurissement des jardinières du bourg, le 14 juin,
- à la journée espagnole au Mas Sarrat (Lherm), le 29 mai, avec une très belle démonstration de danses flamenco, par le groupe *Marminimundo* (reprise des cours de flamenco et danses du monde en septembre, tous les mercredis de 18 h 30 à 20 h 30, avec Luuk).

Vous pouvez soutenir l'association en participant, à votre mesure, aux différentes actions, en adhérant (montant libre), ce qui vous inscrit si vous le souhaitez sur le groupe WhatsApp dédié, pour mieux partager.

Contact : lebocalmarminiac@gmail.com

Tél : 06 50 67 67 22 ou 06 85 37 78 73

Musique au coin de la rue

Fin d'année à l'école de musique intercommunale à Marminiac

L'année scolaire touche à sa fin pour *La Musique au coin de la rue*, notre école de musique située à Marminiac, qui a accueilli cette année près de 100 élèves.

Tout au long de l'année, les élèves ont eu l'occasion de se produire lors de nombreux événements : bals traditionnels, concerts, spectacles, carnivals et fêtes locales, en partenariat avec La Granja, Les Barjacaires, et bien d'autres acteurs culturels de la région.

Un grand merci à toutes et à tous pour votre engagement, votre passion et votre énergie !

Nous sommes ravis d'annoncer qu'un nouveau professeur de guitare rejoindra l'équipe à la rentrée prochaine.

Pour toute information ou inscription :

☎ 07 83 47 22 44

✉ ecolemusiquemarminiac@gmail.com



Des travaux annoncés

L'école de musique fait peau neuve

La rentrée musicale ne se fera pas dans le bâtiment de l'école de musique cette année. Les cours auront lieu dans des salles provisoires (des informations précises seront communiquées aux élèves au moment des inscriptions de septembre).

Des travaux sont prévus pour rénover, réaménager et agrandir l'espace. Après des tentatives de réparation de la toiture, les fuites persistent et créent des conditions peu saines pour les occupants. De plus, le bâtiment est mal isolé, les menuiseries vétustes.

L'architecte Jarrige, celui qui a eu le marché de notre très belle salle des fêtes, dirigera ce projet qui inclut une petite salle en amphithéâtre qui offrira d'excellentes conditions musicales pour les concerts.

Le bâtiment étant sous la responsabilité de la communauté de communes, ce projet ne dépensera rien du budget de la commune. L'État financera 30 % et le Département 20 % du coût de ce beau projet, l'autre 50 % sera assumé par la CCCS.

Un parking sur le pré Lacoste

Un parking communal sera aménagé sur le pré, en face de l'école de musique. Il permettra aux élèves et leurs parents de se garer à proximité et de ne pas avoir à traverser la route. Il sera également disponible pour les usagers du pré Lacoste, pour les parties de ping-pong, les pique-niques et les moments de détente.



Coups de main et bonne humeur !

Le local du BOCAL, où peut être déposé, tout ce qui -propre et en bon état, peut avoir une seconde vie est hélas ! de temps en temps, victime d'actes d'incivisme. Meubles trop encombrants ou trop abîmés, vaisselle ou ustensiles en mauvais état, vêtements trop sales ou défraîchis, autant de choses dont certains se débarrassent à raison, sans penser que les autres n'en voudront pas non plus ! Beaucoup trop de choses doivent être acheminées à la déchèterie. Pour ce qui est des vêtements, tissus et chaussures, la profusion est aberrante, ce qui reflète un problème national et au delà, car partout, les autres lieux de collecte débordent. Nous vivons manifestement une époque de trop grande consommation, préjudiciable à tous et, bien sûr, à l'environnement. Alors, OUI pour cet espace de gratuité, NON pour qu'il soit encombré de quasi déchets. La déchèterie n'est pas loin, chacun doit faire sa part de travail en y portant ses rebuts.



Au BOCAL, les administrateurs comme les adhérents, tous bénévoles, méritent le respect des consignes établies, d'autant qu'ils maintiennent en ce lieu une bonne humeur rayonnante. Vous pouvez venir et, à votre mesure, sans engagement, aider et profiter de ces temps collectifs très conviviaux.

PLUi

Le projet d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, rendu obligatoire par loi et démarré en 2022, est presque terminé.

Ce document, composé de quinze plans d'urbanisme communaux, est le fruit de trois années de travail par les élus membres des commissions communales et les élus référents communaux. Chaque document reflète les spécificités de sa commune et comporte des informations sur le patrimoine naturel (arbres, haies, forêts...) et bâti, sur les cours et les plans d'eau, sur les belvédères et points de vue, les chemins, etc...



L'aspect intercommunal a joué un rôle principalement pour l'urbanisme en tant que tel, fixant les règles liées aux futurs permis de construire. Un double enjeu préoccupant a tout d'abord dominé les débats : le calcul de la superficie de terre agricole allouée à chaque commune pour une affectation à de nouvelles constructions et l'emplacement des zones constructibles. La loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite 'loi ELAN') fixe un double objectif national :

- d'ici 2031, réduire de moitié au moins la consommation totale d'espace artificialisé par rapport à celle de la période 2011-2021 ;
- d'ici 2050, atteindre le ZAN (Zéro Artificialisation Nette)

Cette loi ELAN vise la densification urbaine afin de diminuer l'étalement et favoriser une gestion économe de l'espace.

La loi ELAN cherche à protéger les espaces naturels, certes, mais des questions persistent sur le devenir des communes rurales face à cette volonté du gouvernement d'empêcher tout développement urbain sur des espaces dits isolés. Sont considérés comme isolés, tout hameau qui compte moins d'une dizaine d'habitations regroupées, et à fortiori, toute construction seule. Les zones constructibles, très réduites en superficie et contraintes à la proximité des zones déjà construites, sont les espaces dont nous devons nous contenter jusqu'en 2035 quand ce PLUi arrivera à son échéance. Ce qui est dessiné dans le PLUi prend en compte non seulement notre quota d'espace pour la période de 2021 à 2031, mais aussi l'espace autorisée jusqu'à 2035. Les entreprises qui souhaiteraient s'installer sur notre territoire seraient accueillies sur les zones artisanales aménagées - Salviac, Cazals-Montcléra ou Frayssinet-le-Gelat.

La divagation de chiens

La mairie ainsi que les habitants du bourg tiennent à remercier les propriétaires des chiens tenus en laisse. Ceux dont les crottes sont ramassées, c'est encore mieux et Pierrot vous remercie sincèrement. Après une période insalubre, il y a quelques années, la majorité des personnes assume maintenant sa pleine responsabilité, et ramasse. Bravo.

Cependant, il reste un très petit nombre d'habitants qui n'a toujours pas reconnu cette responsabilité. Les crottes se multiplient, les sacs poubelles se voient déchirés, leur contenu répandu au sol (les mouches s'en délectent) et de jour comme de nuit, les aboiements de chiens divaguants agacent... Pour le bien-vivre ensemble, si vous avez un chien, tenez-le en laisse quand il sort et ramassez sa crotte ! Faites surtout en sorte qu'il ne divague pas.





juillet 2025
Inspectionem

Musique en Bouriane

L'association a prévu de présenter 6 concerts cette année.

Deux ont déjà eu lieu :

Le concert du Nouvel an à l'Arsenic, le 18 janvier avec l'Harmonie du Grand Cahors, forte d'une soixantaine de musiciens, qui a présenté un programme festif de musiques variées.

Le 14 juin l'Ensemble « Orfeo di Cracovia » (Flûtes, clavecin et viole de gambe) de Jean Pierre Menuge a proposé à Montcléra une soirée baroque, de Bach à Telemann, précédée le matin d'un conte musical « Le Chat Botté » d'après Charles Perrault, qui a rassemblé un jeune public très captivé.

Les prochains concerts auront lieu :

Pour le Festival annuel, du 29 au 31 août, les invités seront « Les Passions » Orchestre Baroque de Montauban dirigé par Jean Marc Andrieu, le quatuor Métamorphose, et le duo Bensa-Cardinot qui interpréteront successivement des œuvres baroques, romantiques ainsi que des musiques pour voix et guitares.

Enfin le 9 novembre un concert est prévu à l'église de Cazals avec John HOYLAND (piano) et Frédéric PELASSY (violon) qui joueront Mozart et des compositeurs romantiques pour terminer une année 2025 riche en événements.

La mairie présente toutes ses excuses à la toute nouvelle association marminiacoise, *L'An Demain*, pour son omission dans le dernier bulletin paru ce mois de juillet. Cette page 'post-publication' nous permet également de faire paraître l'article arrivé trop tard d'une autre association, la très active et bien aimée *Musique en Bouriane*. Voici leurs articles, vous souhaitant une très bonne lecture.

L'An Demain

La jeune association l'An demain qui s'est créée en mars 2025 à Marminiac est ravie de participer à son tout premier numéro du petit Marminiacois.

Cette association veut ouvrir une épicerie associative et un lieu de vie sociale dans le village.

Les dates à retenir :

- le vendredi 18 juillet au bistrot de Montcléra l'An demain sera là pour répondre à toutes vos questions dès 17h30
- le samedi 26 juillet, l'An demain aura un stand au vide-grenier de Marminiac
- le samedi 6 septembre une grande journée festive et de soutien au projet sera organisée à la salle des fêtes de Marminiac. Un programme formidable sera affiché au Bocal avec spectacles, musique et ateliers divers.

Autres infos :

- une boîte à idée de nom d'épicerie est disponible sur la table du Bocal, venez mettre vos papiers !
- nous cherchons toujours un lieu pour nous installer dans le cœur du village. Si vous êtes propriétaires et que vous souhaitez nous aider MERCI on accepte tout local ! (contact ci-après)

Pour nous soutenir :

- devenez adhérent et adhérentes soit par bulletin papier disponible à chaque événements soit par hello asso <https://www.helloasso.com/associations/l-an-demain/adhesions/bulletin-d-adhesion>
- rejoignez nos groupes de travail en nous contactant par mail asso-lan-demain@proton.me
- parlez-en autour de vous ! Nous croyons très fort que le bouche-à-oreille est le moyen pour communiquer des informations qui crée le plus de lien.

Toute l'équipe de l'association sera ravie de vous rencontrer ou vous revoir.